

## Présentation

Site Web, page / groupe Facebook, Twitter... Internet et les réseaux sociaux sont devenus incontournables dans la communication locale. Difficile cependant d'y voir clair dans la jungle du Web 2.0. Pourquoi communiquer sur le Web ? Quelles sont les contraintes juridiques à respecter ? Quelle stratégie adopter ? Comment cela fonctionne concrètement ? Combien ça coûte ? Quelles précautions prendre pour communiquer efficacement ?



## Programme / objectifs pédagogiques

1. Maîtriser les enjeux d'une communication efficace pour sa commune
2. Connaître le cadre juridique applicable à la création et à l'animation d'un site Web public
3. Savoir utiliser les compétences de chacun(e) pour bien communiquer
4. Apporter les bonnes réponses aux questions essentielles avant de se lancer
5. Être en mesure de créer un site Web pour sa commune, une page Facebook et un compte Twitter

## Moyens pédagogiques

Présentation du cadre juridique général, conseils pratiques en fonction des projets locaux, échanges et partage de bonnes pratiques. Formation dans une salle dédiée, vidéoprojecteur pour la diffusion des supports, carnet de notes, supports pédagogiques « papier » et numérique (clef USB).

## Intervenants



### Patrice CARTIER

Ingénieur informatique, élu local, il accompagne les communes dans la mise en place de leurs projets Internet. Spécialiste de WordPress et de l'information en ligne sous toutes ses formes, il connaît parfaitement les solutions numériques les plus adaptées aux besoins des communes.



### Martine CARTIER

Conseil en communication et animatrice de communautés sur les réseaux sociaux, Martine met sa créativité et ses qualités rédactionnelles au service des projets de communication en ligne et hors ligne. Gérante de *Tambour de Ville*, elle conseille les collectivités dans la définition de leur stratégie Social média.

## Organisation et financement

- **Prérequis** : être élu(e) local(e). Évaluation sommative
- **Durée** : 4 heures au titre du DIF Élus (DIFE)
- **Coût** : 290 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (Code ELU0403) ou par la collectivité
- **Modalités d'accès** : inscription au moins 15 jours avant la session

